Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260622-1906202615-DE

19-06-2026-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	15	15

Date de la Convocation
08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et dix-neuf-juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Fabrice BOURLIER (procuration à Caroline JORAND), Virginie LE ROLLAND (procuration à Karine THOMAS)

Secrétaire de séance : Marie Angélique LE JEUNE

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES -2026

Madame la Maire fait part du courrier du Conseil Départemental concernant la participation des collectivités au fonds d'aide aux jeunes.

Ce fonds a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents, d'une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, des actions d'accompagnement individuelles ou collectives (jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement).

La demande se fait dans un but précis : problème dans le budget, projet de formation, déplacements liés à l'emploi, financement du permis de conduire... et est étudiée en fonction des ressources. Chaque collectivité apprécie l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini, sui pourrait toutefois se situer entre 0.35 € et 0.40 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser 0.40 € /habitant soit 0.40 € X 596 habitants = 238.40 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire
Marie Angélique LE JEUNE

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 22 juin 2026.
Affiché le 22 juin 2026